

MOUVEMENT INTRADEPARTEMENTAL 2024 DES ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRE PUBLIC

Division des Personnels et des Moyens
Affaire suivie par Nathalie CUEREL et Céline BOULENC
la81-mouvement@ac-toulouse.fr

BONIFICATIONS PERSONNELLES ET (OU) PROFESSIONNELLES

Ce document est **à renvoyer obligatoirement** à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Tarn DPM RH **avant le 17 avril 2024** à l'adresse email suivante : la81-mouvement@ac-toulouse.fr

Nom..... Prénom.....

Affectation actuelle.....

Téléphone.....

Sollicite dans le cadre du mouvement intradépartemental 2024, une demande de bonification(s) personnelle(s) et (ou) professionnelles.

DEMANDE DE BONIFICATIONS AU TITRE DE : *Veillez cocher la ou les cases correspondantes*

RAPPROCHEMENT DE CONJOINT	
AUTORITE PARENTALE CONJOINTE	
HANDICAP-BOE	
ENFANT A NAITRE	
PARENT ISOLE	
ASH-REP-ETABLISSEMENT PENITENTIERE (sans justificatifs, analyse faite par le service): Les personnels à titre provisoire puis à titre définitif sur le poste depuis minimum 3 ans. Les personnels qui sont successivement à titre définitif sur plusieurs postes REP (bonification maximale prise en compte si 5 ans et +).	

Les conditions d'obtention de ces points de bonifications sont détaillés dans la circulaire du mouvement page 9

Pièces justificatives à fournir :

Rapprochement de conjoint : Contrat de travail du conjoint et photocopie du distancier (Mappy-Viamichelin...) indiquant la distance supérieure à 50km entre les deux résidences professionnelles.

Autorité parentale conjointe : Décision de justice et photocopie du distancier (Mappy-Viamichelin...) indiquant la distance supérieure à 50km entre les deux résidences.

Handicap : Joindre la copie de la carte d'invalidité ou l'attestation de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) de la MDPH de l'enseignant, du conjoint, ou de l'enfant (pour l'enfant : en l'absence de document RQTH, joindre un certificat médical récent, explicite et détaillé, sous pli cacheté confidentiel). Voir annexe 16 pour précisions.

Parent isolé : photocopie du distancier entre la résidence administrative de l'enseignant et la résidence favorisant de meilleures conditions de vie d'un ou des enfants à une distance supérieure à 50 kms. Toutes les pièces justifiant cette situation.

Nom et Prénom :

Date et Signature :